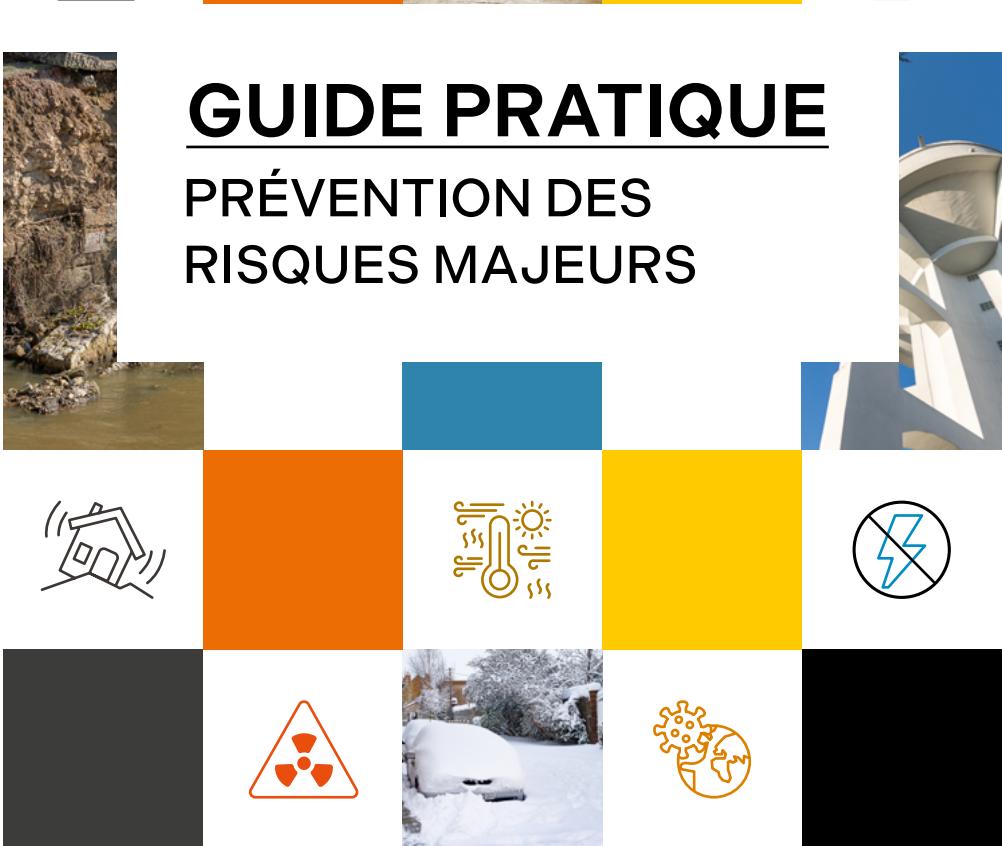




GUIDE PRATIQUE

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS



Sommaire

Édito	p.3
Avant-propos	p.4-5
Le rôle de la Ville d'Alençon	p.6-7
Les conduites à tenir	p.8-9
① <u>Les risques géologiques</u>	p.10-12
■ Mouvement de terrain	p.10-11
■ Séisme	p.12
② <u>Les risques technologiques</u>	p.13-14
■ Transport de matières dangereuses	p.13
■ Risque nucléaire	p.14
③ <u>Les risques climatiques</u>	p.15-21
■ Tempête et tornade	p.15
■ Inondation	p.16-17
■ Neige et verglas	p.18
■ Grand froid	p.19
■ Canicule	p.20
■ Sécheresse	p.21
④ <u>Les risques sanitaires</u>	p.22-24
■ Pollution de l'air	p.22-23
■ Pandémie	p.24
⑤ <u>Les risques particuliers</u>	p.25-29
■ Coupure d'eau	p.25
■ Coupure d'électricité	p.26
■ Découverte d'engins de guerre	p.27
■ Attentat	p.28
■ Cyberattaque	p.29
Glossaire	p.30
Index des pictogrammes	p.30
Annuaire	p.31
Indemnisation des catastrophes naturelles	p.31

Édito



Joaquim PUEYO

Président de la Communauté Urbaine d'Alençon
Maire d'Alençon
Conseiller départemental de l'Orne
Ancien Député de l'Orne

L'équipe municipale et moi-même, nous engageons résolument dans une démarche de prévention et de résilience. C'est dans cet esprit que nous mettons à votre disposition le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document a pour but de vous informer sur les risques auxquels notre territoire est exposé et de vous fournir des conseils pratiques pour y faire face.

Anticiper et se préparer collectivement est essentiel. Forts des expériences passées, les services de nos collectivités (Ville, CUA, CCAS et CIAS) prennent des mesures concrètes pour limiter les impacts possibles des événements. Mais la protection de chacun passe aussi par une vigilance

de tous. Que ce soit en prenant connaissance des bons réflexes, en préparant un kit de première nécessité, ou en veillant sur nos proches et nos voisins, nous avons tous un rôle à jouer pour la sécurité civile.

Ce sens de la solidarité est d'autant plus précieux pour les personnes les plus vulnérables : pensons à nos aînés, aux personnes isolées ou encore aux familles. En adoptant des gestes simples et responsables, nous pouvons limiter les conséquences de ces risques et, surtout, faire preuve d'entraide dans les moments qui le nécessitent.

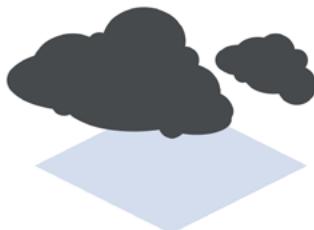
Je vous invite donc à lire ce livret, à le garder à portée de main et à en parler autour de vous. Il est un premier pas vers la sécurité civile et la solidarité dans notre ville, pour que chacun puisse se sentir préparé et soutenu au moment venu.

Ensemble, unissons nos forces précieuses pour les utiliser dans les moments difficiles.

Avant-propos

La fréquence des risques majeurs s'accroît et nous oblige à les considérer comme des réalités auxquelles il faut se préparer. En raison du changement climatique, une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des vagues de chaleur, inondations, tempêtes et autres aléas climatiques est à prévoir.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vise à informer les habitants sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés dans leur commune. **Un risque majeur** est un évènement, d'origine naturelle ou non, d'occurrence faible mais dont les conséquences sont importantes et graves.



Les aléas

ex : une tempête



Les enjeux

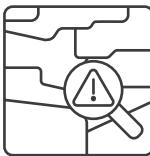
ex : des habitations



Les risques majeurs

L'existence d'un risque est la combinaison d'un aléa, phénomène naturel ou lié à l'activité humaine, et d'enjeux, qui représentent les biens et les personnes pouvant être affectés par l'aléa.

Sur Alençon, prenant appui sur une analyse croisée avec le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) et les conseils de l'IRMa (Institut des Risques Majeurs), dix-sept risques ont été répertoriés, que l'on peut classer en cinq catégories distinctes :



① Les risques géologiques

- Mouvement de terrain
- Séisme



② Les risques technologiques

- Transport de matières dangereuses
- Risque nucléaire



③ Les risques climatiques

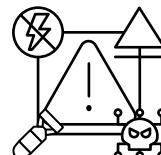
- Tempête
- Inondation
- Neige et verglas

- Grand froid
- Canicule
- Sécheresse



④ Les risques sanitaires

- Pollution de l'air
- Pandémie



⑤ Les risques particuliers

- Coupure d'eau
- Découverte d'engins de guerre
- Attentat
- Cyberattaque
- Coupure d'électricité

Le rôle de la Ville d'Alençon

1 LA PRÉVENTION



→ Développer une culture de la sécurité civile



→ Faire connaître les risques



→ Surveiller, alerter et préparer



→ Gérer la crise



REGISTRE COMMUNAL

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) tient un registre des personnes vulnérables sur lequel les Alençonnaises et les Alençonnais fragiles et isolés peuvent demander à être inscrits. Il s'agit d'un registre obligatoire qui recense les personnes qui souhaitent que leur soit portée une attention particulière en cas d'événements majeurs (canicule, grand froid, épidémie...) par des appels ou des visites de convivialité. L'inscription se fait sur la base du volontariat en appelant le 02 33 32 41 11 ou par email à l'adresse : accueil-ccas@ville-alencon.fr

2 LA PROTECTION ET LA SAUVEGARDE



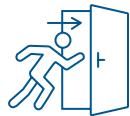
→ Soutenir les secours



→ Alerter la population



→ Mettre à l'abri



→ Évacuer et accueillir



→ Intervenir sur l'espace public



→ Organiser le retour à la normale

3 DÉVELOPPER LA RÉSILIENCE

→ Agir maintenant et durablement pour limiter l'impact des risques à l'avenir.

Les conduites à tenir

S'INFORMER

Via le site internet et les réseaux sociaux de la Ville d'Alençon et de la Préfecture de l'Orne, la presse locale et la radio France Bleu Normandie sur **la fréquence 101,8**.

Ville d'Alençon :

www.alencon.fr



Préfet de l'Orne :

www.orne.gouv.fr



www.facebook.com/villealencon



www.facebook.com/prefetdelorne



SE PRÉPARER

La préparation à la gestion des crises est **une responsabilité partagée**. Elle incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque habitant.

Le guide *Je me protège en famille* aide à organiser son autonomie durant cette phase critique, en élaborant son plan familial de mise en sûreté (PFMS).

En savoir plus :

www.orne.gouv.fr/contenu/telechargement/8902/85694/file/pfms_jeprotegemafamille_cle0f56fe-1.pdf



S'ÉQUIPER

Coupures d'électricité, d'eau courante, routes impraticables... Lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

En savoir plus :

www.info.gouv.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence



Votre kit d'urgence 72 h



Radio à piles



Trousse de premiers secours



Nourriture non périssable ne nécessitant pas de cuisson



Lampes de poche (avec piles de recharge)



Double des clés de la maison et de la voiture



Eau potable
6 litres par personnes



Outils de base



Médicaments



Vêtements chauds et couverture de survie



Lunettes de vue de rechange



Bougies et briquets ou allumettes



Chargeur de téléphone portable



Photocopies des documents essentiels



Jeux pour occuper le temps

Mouvement de terrain



Il s'agit d'un déplacement du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou due à l'activité humaine.

Effondrement de cavités souterraines

Les cavités souterraines sont des vides situés sous la terre. Certaines résultent de l'infiltration d'eau dans des roches sédimentaires ou d'activités volcaniques passées. D'autres résultent de l'intervention de l'homme (galeries d'anciennes mines ou carrières, vestiges militaires...) et représentent un risque en cas d'absence d'entretien.

Retrait-gonflement des argiles

Les sols argileux ont tendance à se rétracter en période de sécheresse et à se gonfler en cas de fortes pluies. Ce phénomène, de plus en plus marqué avec le dérèglement climatique, peut engendrer des dégâts considérables, notamment sur les maisons individuelles.



DANGERS POTENTIELS

- ➔ Dommages pour les constructions en cas de mouvements lents
- ➔ Danger pour la population en cas d'accélération brutale

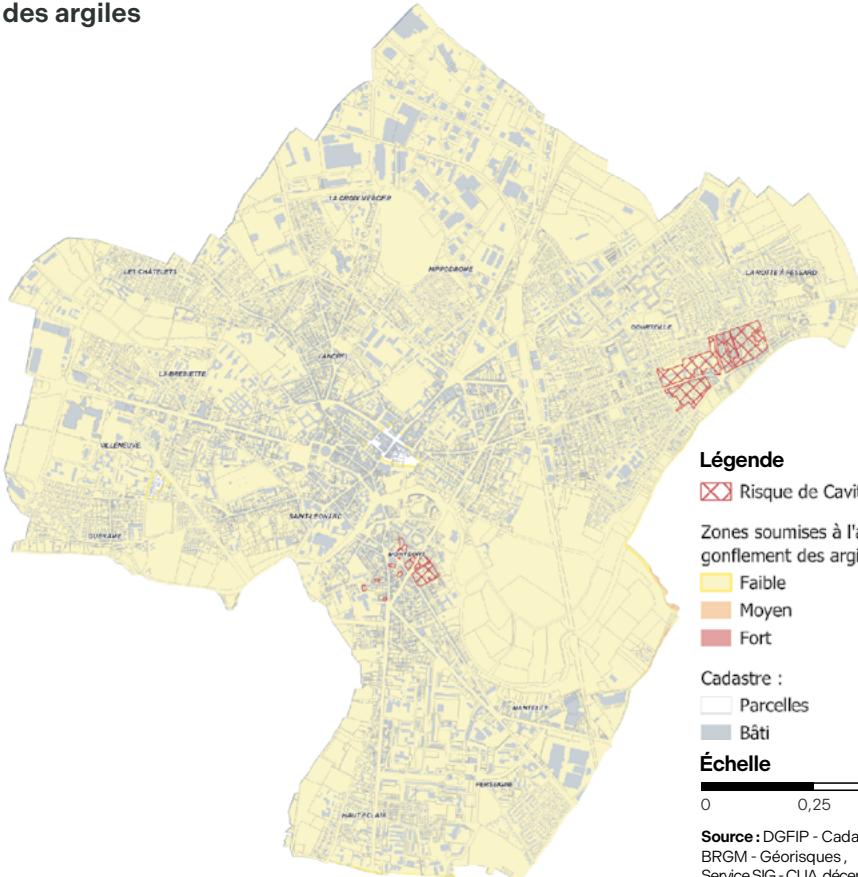


Historique sur la commune d'Alençon

Mouvement de terrain :	25/12/1999
	01/07/2003
Sécheresse :	01/10/2018
	01/07/2020



Carte des risques liés aux cavités souterraines et au retrait-gonflement des argiles



Légende

☒ Risque de Cavité Souterraine

Zones soumises à l'aléa retrait-gonflement des argiles :

Jaune : Faible

Orange : Moyen

Rouge : Fort

Cadastral :

Parcelles

Bâti

Échelle

0 0,25 0,5 km

Source : DGFiP - Cadastre 2024
BRGM - Géorisques,
Service SIG - CUA, décembre 2024



CONSIGNES

- Déetecter les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés

⚠ En cas de danger imminent :

- Évacuer votre logement pour sortir de la zone à risques après avoir coupé le gaz et l'électricité
- Informer les autorités

- Emporter l'essentiel (papiers personnels...)
- Se tenir informé et alerter les secours de tout danger observé
- Informer le groupe dont on est responsable
- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux

Séisme



C'est une fracturation d'une roche en profondeur, qui libère soudainement une grande quantité d'énergie, se traduisant par des vibrations plus ou moins importantes du sol. Alençon est en niveau 2 sur une échelle de 9, soit un niveau faible d'aléa.



DANGERS POTENTIELS

Danger pour les populations et les infrastructures : **un séisme peut faire tomber des objets. De forte amplitude, il peut engendrer des dégâts au niveau du bâti et des infrastructures.**

De plus, il peut potentiellement entraîner d'autres phénomènes :

- Accélération brutale d'un glissement de terrain
- Chutes de blocs
- Fragilisation d'ouvrages hydrauliques



CONSIGNES

Se protéger pendant :

■ Rester où l'on est :

À l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides et s'éloigner des fenêtres

À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques)

En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

■ Se méfier des répliques, il peut y avoir d'autres secousses

Après la secousse :

- Vérifier l'eau, le gaz et l'électricité
- En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et prévenir les secours
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et ne jamais pénétrer dans une maison endommagée
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école (ils sont pris en charge)
- S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio
- Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et en situation de handicap
- Se mettre à la disposition des secours
- Informer les autorités de tout danger observé

Transport de matières dangereuses



Une matière est dangereuse par ses propriétés physiques, chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire. Elle peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement. Elle peut être inflammable, explosive, radioactive, toxique, corrosive ou polluante avec un risque accru lors du transport.



DANGERS POTENTIELS

Risques toxiques ; risques de nuage toxique ; risques d'explosions ; risques thermiques (brûlures) ; risques d'incendie ; risques de pollution

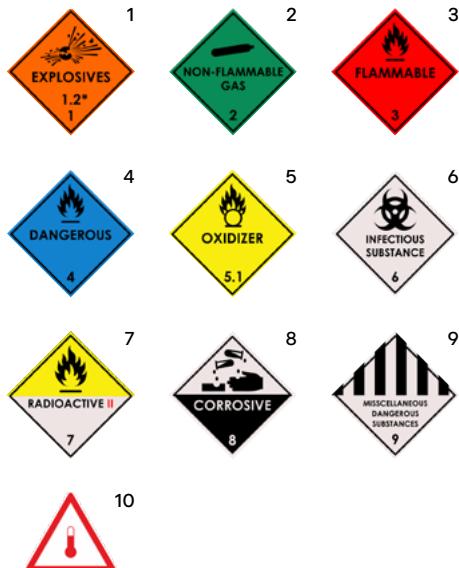
Les conséquences peuvent être :

- Humaines (conducteur, personnes à proximité)
- Environnementales (pollution de l'air...)
- Économiques (dégradation/destruction)



CLASSIFICATION

- 1 Matières et objets explosifs
- 2 Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression
- 3 Liquides ou gaz inflammables
- 4 Solides inflammables
- 5 Substances comburantes
- 6 Substances toxiques
- 7 Matières radioactives
- 8 Substances corrosives
- 9 Autres marchandises dangereuses
- 10 Marchandises transportées à chaud



Risque nucléaire



Il relève d'un accident dans une installation nucléaire dépassant les limites du site de l'entreprise (accident grave ou majeur).

À noter : le département de l'Orne est situé au-delà de tout périmètre de contamination immédiat, l'unité de production la plus proche, Flamanville, étant située à 145 kilomètres (en ligne droite).



DANGERS POTENTIELS

Les populations peuvent être exposées de 3 façons différentes à la radioactivité :

- L'irradiation externe : exposition lors de rejets dans l'atmosphère
- La contamination interne : ingestion de produits contaminés
- La contamination cutanée : dépôt sur la peau ou les vêtements de particules radioactives



CONSIGNES

Bien que situé au-delà des 20 kilomètres de forte exposition à la radioactivité, dès l'alerte, il faut :

- Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur, fermer portes et fenêtres, couper la ventilation
- Si on est dans un véhicule, en sortir et gagner un bâtiment le plus rapidement possible car un véhicule n'est pas une bonne protection
- Ne pas aller chercher ses enfants, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- Ne pas toucher aux objets qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules

- S'il pleut, laisser dehors tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- Prendre de l'iode, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale
Pour les personnes qui n'en ont pas au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet
- Rester à l'écoute des consignes des autorités (sur la prise d'iode, notamment)
- Éviter de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- Rester à l'abri et n'évacuer son domicile que sur ordre des autorités

Tempête et tornade



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

Le terme de tempête est réservé aux vents de plus de 89 km/h.

Dans l'Orne, le vent atteint ou dépasse 100 km/h, en moyenne 3 à 4 jours par an.

Les tornades sont considérées comme un type particulier de manifestation des tempêtes.



DANGERS POTENTIELS

Danger pour les personnes, les infrastructures et l'environnement.

Perturbation de l'organisation sociale habituelle.

Les dégâts causés par des vents violents :

- Toitures et cheminées endommagées
- Arbres arrachés
- Véhicules déportés sur les routes
- Coupures d'électricité et de téléphone
- Objets soulevés/envolés dans les jardins



CONSIGNES

- Rester chez soi et éviter toute activité extérieure
- En cas de déplacements, être très prudent et emprunter de préférence les grands axes de circulation
- Prendre garde aux chutes d'arbres ou d'objets
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ranger les objets exposés au vent
- En cas d'installation d'un groupe électrogène, il devra être placé impérativement à l'extérieur des bâtiments



Inondation

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Dans la commune, trois types d'inondation peuvent se produire :

- Inondation par débordement de cours d'eau
- Inondation par remontée de nappes
- Ruissellement

DANGERS POTENTIELS

Les inondations peuvent s'infiltrer dans les maisons emportant et détruisant les objets, sols et murs des rez-de-chaussée ainsi que des habitations. Elles peuvent aussi emporter les voitures et causer des décès.

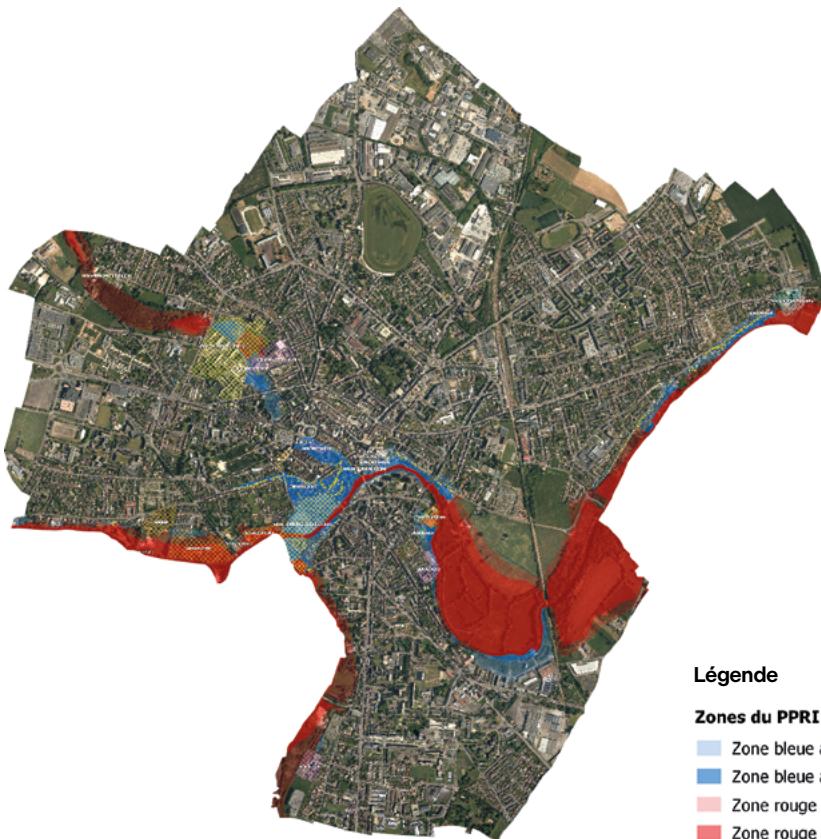
Historique des inondations sur la commune d'Alençon

Inondation	10/01/1993
	24/07/1994
	17/01/1995
	25/12/1999
	25/05/2009
	12/06/2018

Pour sensibiliser à ce risque, la CUA a installé quatre repères de crue au niveau du passage piéton sous le pont de la rue de l'Abreuvoir (1995 ; 2018) et à l'entrée de la Fuie des Vignes (1995 ; 2018).



Classification des zones inondables



Source : IGN - BDTopo
DGIFP - Cadastre 2023
Service SIG - CUA, mars 2024

Légende

Zones du PPRI :

- Zone bleue aléa moyen
- Zone bleue aléa fort
- Zone rouge aléa moyen
- Zone rouge aléa fort

Échelle

0 0,5 km



CONSIGNES

- Repérer les stationnements hors zone inondable
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie
- Ne pas prendre de voiture, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture
- Éviter de téléphoner afin de laisser les réseaux pour les secours
- Se réfugier dans un bâtiment en hauteur, avec le kit d'urgence 72 h (voir p.9)

Neige et verglas



Quand la température est négative ou avoisine les 0°C, les précipitations deviennent solides, formant des flocons.

Il existe 3 types de neige selon la quantité d'eau liquide contenue :

- Neige sèche
- Neige humide
- Neige mouillée

Le verglas est lié à une précipitation : c'est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol.



DANGERS POTENTIELS

- Risque de perturbations et de blocages des voies de circulation
- Risque de chute sur les trottoirs
- Effondrement de toitures



CONSIGNES

- Limiter ses déplacements
- En cas de déplacement, privilégier les transports en commun
- Utiliser de bonnes chaussures afin d'éviter les chutes sur la neige ou le verglas
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant son domicile
- Ne pas utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero) ou des chauffages d'appoint à combustion en continu

- Installer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire des réserves d'eau potable
- En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion

Grand froid



Une vague de froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. On parle de vague de froid lorsque l'épisode **dure au moins deux jours** et que les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.



DANGERS POTENTIELS

Le grand froid engendre des conséquences sanitaires parfois graves :

- Hypothermie
- Engelures

→ Déshydratation

→ Intoxication au monoxyde de carbone

Elles doivent être signalées aux secours dès que possible.



CONSIGNES

- Ne pas surchauffer son logement
- Faire réviser sa chaudière par un professionnel qualifié et éviter l'utilisation en continu d'appareils de chauffage d'appoint à combustible
- Ne jamais utiliser de cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer
- Ne pas boucher les entrées d'air de son logement. Par ailleurs, aérer son logement quelques minutes même en hiver
- Se couvrir convenablement, notamment au niveau des extrémités et de la tête ou les déperditions de chaleur corporelles sont les plus importantes, mais aussi du nez et de la bouche pour respirer moins d'air froid
- De retour à l'intérieur, s'alimenter convenablement et prendre une boisson chaude
- Limiter les efforts physiques
- Ne pas sortir les nourrissons et les jeunes enfants, même bien protégés
- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : être en contact avec son médecin, éviter un isolement prolongé
- Face à une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, appeler le 115
- Malgré les idées reçues, la consommation d'alcool ne réchauffe pas. Au contraire, cela peut s'avérer dangereux car l'engourdissement fait disparaître les signaux d'alerte du froid et on ne pense pas à se protéger



Canicule

Le terme "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. La canicule constitue un danger pour la santé de tous **dès qu'elle dure plus de trois jours**.

La fréquence des événements devrait doubler d'ici à 2050.



DANGERS POTENTIELS

La santé des populations vulnérables peut être affectée dès les premiers pics de chaleur et la santé de la population dans son ensemble peut être touchée lors d'une canicule sévère.

Plus la vague de chaleur est intense, plus la part de population éprouvant des difficultés à maintenir une thermorégulation efficace augmente. Les principales pathologies liées à la chaleur sont **les maux de tête, les nausées, les crampes musculaires, la déshydratation**.

Le risque le plus grave est **le coup de chaleur**, qui peut entraîner le décès.



CONSIGNES

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Éviter les efforts physiques
- Ne pas boire d'alcool
- Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour et en aérant la nuit si les températures sont redevenues inférieures à celles de la journée
- Passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché...)

- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Pour les personnes âgées qui ressentent le moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide aux voisins et, si nécessaire, contacter son médecin traitant ou le **centre 15 (SAMU)** en cas d'urgence
- Inviter les personnes à s'organiser avec les membres de leur famille, leurs voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles. Ce geste d'aide mutuelle peut s'avérer décisif

Canicule info-service : 0 800 06 66 66 (juin - juillet - août)

Sécheresse



La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, mais suffisant pour que les sols et la flore soient affectés. Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel, et entraîne des conséquences variées : assèchement des cours d'eau, déstabilisation des milieux naturels, impact sur l'approvisionnement en eau potable, augmentation du risque d'incendies...



DANGERS POTENTIELS

- Dégradations de la qualité de l'eau, risque de contamination sur le long terme
- Retrait-gonflement des argiles
- Risque de chutes de branches d'arbres



CONSIGNES

Respecter les limitations des prélevements pour l'arrosage des pelouses, des espaces verts, le lavage des voitures, le remplissage des piscines jusqu'à l'interdiction totale de ce type d'utilisation (hors usage eau potable)

Au quotidien, de nombreux gestes permettent d'économiser facilement l'eau :

- Prendre des douches rapides (moins de 5 minutes)
- Installer des réducteurs de débit sur tous les robinets et dans la douche
- S'équiper d'une chasse d'eau double flux

- Attendre que le lave-linge et le lave-vaisselle soient bien remplis pour les faire fonctionner
- Installer un récupérateur d'eau de pluie dans le jardin
- Planter des végétaux peu gourmands en eau dans le jardin
- Arroser le soir ou tôt le matin pour éviter l'évaporation rapide de l'eau
- Ne pas tondre trop ras pour éviter de devoir arroser la pelouse
- Laisser des parties enherbées dans son jardin, pailler au pied des plantes pour mieux conserver l'humidité dans le sol...

Pollution de l'air



On appelle pollution de l'air l'ensemble de gaz et de particules en suspension présents dans l'air (intérieur ou extérieur) dont les niveaux de concentration varient en fonction des émissions et des conditions météorologiques, et qui sont nuisibles pour la santé et l'environnement.



Ils peuvent également subir des transformations par réactions chimiques sous l'effet de certaines conditions météorologiques (chaleur, lumière, humidité...) et par réactions dans l'air entre ces substances. Il en résulte l'apparition d'autres polluants.



On définit un épisode de pollution par une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air. Les épisodes de pollution se produisant **l'été** sont généralement dus à **une concentration excessive d'ozone (O_3) dans l'air**, tandis que ceux se produisant **en hiver et au printemps** sont dus à **des concentrations élevées de particules fines (PM_{10})**.



Dans les bâtiments, les sources d'émissions de substances polluantes sont nombreuses : matériaux de construction, peintures, appareils de chauffage, meubles, produits d'entretien, matériels utilisés pour des activités (colles, encres, peintures, feutres...).



CONSIGNES :

Consignes de protection selon le seuil d'information / Recommandations

Si je suis sensible ou vulnérable :

- Les enfants
- Les personnes âgées
- Les personnes asthmatiques
- Les personnes atteintes d'insuffisances respiratoires
- Les personnes atteintes de problèmes cardiovasculaires

- Privilégier des sorties plus brèves et qui demandent le moins d'effort
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès d'un professionnel de santé
- En cas de pic de pollution aux particules, éviter les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe et privilégier les activités modérées
- En cas de pic de pollution à l'ozone, limiter ses activités physiques et sportives intenses à l'extérieur et éviter de sortir durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximal

Consignes de protection en cas de déclenchement d'une procédure d'alerte

Pour l'ensemble de la population :

- Privilégier des sorties plus brèves et qui demandent le moins d'effort
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prendre conseil auprès d'un professionnel de santé
- En cas de pic de pollution aux particules, réduire voire reporter ses activités physique et sportives intenses
- En cas de pic de pollution à l'ozone, réduire voire reporter ses activités physiques et sportives intenses à l'extérieur

Pandémie



Une pandémie (grippale, coronavirus, grippe aviaire...) est une épidémie caractérisée par sa diffusion géographiquement très étendue (plusieurs continents ou pays), à l'occasion de l'apparition d'un nouveau type ou sous-type de maladie infectieuse. La maladie infectieuse possédant des caractéristiques nouvelles, l'immunité de la population est faible ou nulle. Il peut en résulter un nombre important de cas graves ou de décès.



DANGERS POTENTIELS

Selon la nature de la pandémie, les risques peuvent être multiples et les conséquences graves.



CONSIGNES

Pour limiter le risque d'être contaminé par un virus en cas de pandémie, il faut adopter des gestes simples :

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique
- Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle
- Porter un masque à titre préventif
- Éviter les contacts avec les personnes malades

Ces gestes d'hygiène simples dits « gestes barrières » permettent également de se protéger contre de nombreuses autres maladies transmissibles, comme les gastro-entérites, les bronchiolites...



Coupe d'eau



L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé. En France, nous consommons en moyenne 150 litres d'eau du robinet par jour et par personne pour nos différents usages : alimentaire, hygiène corporelle, entretien domestique, lavage du linge...

À Alençon, l'eau du robinet provient de l'usine de production d'eau potable située au 154 rue de Cerisé à Alençon. L'eau qui y est traitée provient de différentes sources : eaux de surface (rivière La Sarthe) pour environ 60 %, eaux souterraines (captage usine à Alençon et forage Peupleraie et La Cour à Cerisé) pour environ 40 %.

Deux types de situations :

- Coupure du réseau d'eau potable
- Pollution du réseau d'eau potable



DANGERS POTENTIELS

Le risque le plus important en cas de coupure d'eau est la déshydratation, qui survient lorsque les pertes d'eau sont excessives et non compensées par les apports, et peut causer la mort. Malgré les idées reçues, la consommation d'alcool n'hydrate pas et peut causer ou aggraver une déshydratation par son effet diurétique.



CONSIGNES

- S'informer auprès du **numéro d'urgence** de la société des eaux en cas de rupture de la distribution d'eau : 0 969 366 266
- Constituer un stock d'eau en bouteille. Il est recommandé de boire un minimum de 1,5 à 2 litres d'eau par jour (pour les adultes) et avant même d'avoir soif, en particulier pour les personnes âgées, dont la sensation de soif est amoindrie

Dans tous les cas, des solutions seront proposées.

Coupure d'électricité



Une coupure générale ou partielle, non programmée et prolongée de la fourniture d'électricité entraînant divers dysfonctionnements peut avoir lieu à la suite d'un événement naturel (tempête, chute d'un arbre, chute d'un câble électrique, etc).



DANGERS POTENTIELS

Sécurité des bâtiments, incidences sur le chauffage des bâtiments, les appareils électriques, l'éclairage public, la signalétique...



CONSIGNES

Se constituer un stock de produits de première nécessité (voir p.9) permettant de :

- S'éclairer : des lampes torches et des piles
- S'informer : une radio fonctionnant à piles et des piles
- Se chauffer : des vêtements chauds et plusieurs couvertures
- Se soigner : une trousse de premiers secours
- Se nourrir : un stock d'aliments pouvant être conservés à température ambiante et de l'eau

Veiller également à protéger son domicile :

- Vérifier l'autonomie de ses systèmes de protection (alarmes, caméras, etc.) pour prendre les mesures adéquates en cas de coupure prolongée
- Identifier l'ensemble des équipements électriques afin d'anticiper les effets indésirables
- Ne pas oublier d'ouvrir les volets électriques avant la coupure si elle est prévue, afin de ne pas se retrouver dans le noir

Si vous possédez une résidence secondaire ou que vous vous absentez sur une période importante, pensez à débrancher les appareils électriques qui peuvent rester hors tension.

Découverte d'engins de guerre



Des engins de guerre non explosés et des munitions peuvent être enfouis dans le sol, présents dans nos cours d'eau ou être retrouvés chez des particuliers.

La découverte d'engins de guerre (grenades, obus, bombes, détonateurs, mines ou munitions) peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation ou transport de ces munitions et plus particulièrement celles à charge chimique.



DANGERS POTENTIELS

En cas de découverte d'engins explosifs, les risques peuvent être :

- Explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur
- Intoxication : par inhalation, ingestion ou contact
- Dispersion dans l'air de gaz toxiques



CONSIGNES

- Ne pas déplacer l'engin
- Prévenir la mairie, la gendarmerie ou la police, qui avertira les autorités compétentes
- Interdire à quiconque d'y toucher ou de s'approcher. En cas d'accident, la responsabilité de chacun pourrait être engagée
- Marquer l'emplacement de l'engin par un repère quelconque afin de faciliter l'intervention des démineurs
- Rester discret pour éviter d'attirer les curieux
- Collecter les renseignements (lieu, adresse, dimension de l'objet, forme, habitations à proximité, photographie...)
- S'éloigner sans courir



Attentat

Le risque attentat fait référence aux attaques terroristes, qui sont des actes de violence commis pour créer un climat d'insécurité et porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation.



DANGERS POTENTIELS

Une attaque peut être conduite en tout lieu du territoire et menacer en premier lieu les espaces publics : établissements de santé, écoles ou administrations sont particulièrement ciblés, mais aussi les transports publics, les sites symboliques, les lieux publics très fréquentés voire les grands rassemblements festifs.



CONSIGNES

Dans les lieux publics :

- Ne pas laisser ses bagages sans surveillance
- Ne pas se garer dans des zones faisant l'objet d'une interdiction au titre du plan Vigipirate
- Faciliter les contrôles effectués dans les transports et aux accès des bâtiments ouverts au public
- À l'entrée dans un lieu clos, repérer les issues de secours

Cyberattaque



Les cyberattaques ciblent des réseaux et systèmes informatiques, et prennent des formes variées. Elles se caractérisent par la multiplication d'incidents graves ou très graves, qui déstabilisent le système informatique, les services et applications et peuvent porter atteinte aux données stockées (suppression, diffusion...).



DANGERS POTENTIELS

- Perte ou diffusion de données sensibles
- Arrêt des services informatiques
- Arrêt des applications métiers
- Atteinte à la continuité du service public



CONSIGNES

La Ville d'Alençon, comme les particuliers, peut être victime de cyberattaques. Elle se prévaut contre ce risque pour protéger les données des habitants et assurer la continuité du service public.

Comme elle, protégez-vous :

- Utilisez des mots de passe robustes
- Préservez votre identité numérique
- Protégez votre messagerie
- Mettez à jour vos équipements
- Évitez la connexion aux réseaux non sécurisés
- Sauvegardez régulièrement les données

Glossaire

AASC : Association Agrée de Sécurité Civile

ARS : Agence Régionale de Santé

CARE : Centre d'Accueil et de Regroupement

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

EPI : Équipement de Protection Individuelle

ERP : Établissement Recevant du Public

ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

PCA : Plan de Continuité de l'Activité

PCC : Poste de Commandement Communal

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PICS : Plan InterCommunal de Sauvegarde

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

TMD : Transport de Matières Dangereuses

TMR : Transport de Matières Radioactives

Index des pictogrammes



Mouvement de terrain



Séisme



Transport de matières dangereuses



Risque nucléaire



Tempête et tornade



Inondation



Neige et verglas



Grand froid



Canicule



Sécheresse



Pollution de l'air



Pandémie



Coupure d'eau



Coupure d'électricité



Découverte d'engins de guerre



Attentat



Cyberattaque

Annuaire



NUMÉROS D'URGENCE

Enedis : 09 72 67 50 61

GrDF : 0 800 47 33 33

Régie des eaux : 0 969 366 266

Appel d'urgence européen : 112

Pompier : 18

Police Nationale : 17

SAMU : 15

Secours pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler : 114

Sites internet :

www.info.gouv.fr/risques

www.georisques.gouv.fr

www.atmonormandie.fr

www.keraunos.org

www.meteofrance.com

www.santepubliquefrance.fr

Pour aller plus loin découvrez les tutos de sensibilisation et de prévention aux risques majeurs du gouvernement :



INDEMNISATIONS DES CATASTROPHES NATURELLES :

Après de fortes intempéries ou des phénomènes naturels dévastateurs, les communes touchées demandent une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès du Gouvernement. L'arrêté interministériel, publié dans le Journal Officiel, précise la nature des dommages pris en compte. Vous disposez alors d'un délai maximum de 10 jours pour déclarer votre sinistre à votre assurance.

Il vous faudra faire une liste précise des dommages subis et des biens perdus ou endommagés. Joignez à votre déclaration des preuves de la valeur et de l'état de vos affaires : factures, photos... Dès à présent, vérifiez lesquels de vos biens sont couverts par votre assurance. Les autres ne feront pas l'objet d'une indemnisation.



Pour en savoir plus : www.economie.gouv.fr/particuliers/catastrophe-naturelle-fonctionnent-indemnisations

